

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Quorum : 12
Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : **Mme Valérie PAGNAULT**

Le **Trente Avril Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 Avril 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Guillaume GILLES – Maire

M. Christian DUBREUIL, M. Rémi SYPOWSKI, Mme Isabelle FORBER, M. Fabrice GRELLIER – Adjoints

M. Michel LAIDET, Mme Catherine PESCHER, Mme Fanny ABRIAT, M. Sébastien HEBERT, Mme Valérie PAGNAULT – Conseillers Municipaux délégués

M. Bernard GIRAUT, Mme Laurence MONTAUFIER, M. Laurent LANCEREAU, Mme Anita LEJAY, M. Thierry BILLEROT, M. Loïc VILLENEUVE, Mme Lovasoa PAPUCHON, Mme Sandrine BROCHARD, Mme Fabienne DOMINGOS-VAILLANT, M. Xavier AUGAY, M. Olivier FRANÇOIS, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusée avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir suivant a été donné :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Fatima DUPUIS	M. Christian DUBREUIL

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT – Assistante de direction
Mme Aurélie SOREAU - Comptable

Madame Valérie PAGNAULT est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 Avril 2026 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DUBREUIL, Premier Adjoint au Maire en charge des finances. Il précise qu'il est souhaité ne pas augmenter les taxes communales pour cette année mais précise toutefois que les bases seront augmentées de 0,8 %.

Les membres de l'opposition s'abstiennent sur ce vote.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle les trois taxes de la fiscalité locale, leur base d'imposition, les taux votés en 2025, et les produits obtenus. Il informe les Conseillers que cette année, l'État devrait augmenter les bases d'imposition de 0,8 %.

Considérant ces données et les prévisions de majoration des bases, il est proposé de ne pas modifier les taux actuels. Il est proposé de voter les taux des taxes locales (TFB, TFNB et TH).

Les éléments sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux proposés pour 2026	Produits attendus avec les bases prévisionnelles de 2026
Taxe foncière sur le bâti	4 697 000 €	30,49 %	1 432 115 €
Taxe foncière sur le non bâti	69 300 €	34,65 %	24 012 €
Taxe d'habitation	76 500 €	10,75 %	8 224 €
Total			1 464 351 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix Pour et 4 Abstentions :

- D'approuver les taux d'imposition des taxes locales (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation) comme ci-dessus présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DUBREUIL, Premier Adjoint au Maire en charge des finances. Il rappelle l'affectation des résultats de l'année 2025 votée par l'équipe municipale précédente.

Il précise que le budget est proposé par nature car la Commune compte moins de 3 500 habitants. A l'avenir, ce budget pourrait être voté par fonction qui sera plus lisible. Il souligne que certaines dépenses sont déjà engagées du fait de la mise en place du nouveau Conseil Municipal et du vote tardif de ce budget.

Monsieur DUBREUIL présente le budget de fonctionnement recettes et dépenses qui s'établit à 3 412 912 € et le budget d'investissement recettes et dépenses pour 1 296 243 € soit un budget total de 4 709 155 €. Il précise que la baisse de la DGF est de 40 000 Euros pour la commune votée par la loi de finances 2026. Il souligne que notre autofinancement permet de financer l'investissement sans avoir recours à un emprunt en 2026.

Il donne également des précisions sur l'état de la dette. Le capital restant à rembourser est de 1 523 589 Euros pour une durée d'emprunt de 6 ans et une capacité de désendettement de 4,8 ans. Il remercie l'équipe municipale précédente qui a œuvré pour la réduction des emprunts. Il précise que l'équilibre réelle d'une collectivité se juge sur sa capacité d'autofinancement permettant de financer le capital des emprunts.

Les principaux programmes d'investissement prévus sont :

- ✓ Église : petits travaux divers,
- ✓ Domaine de Givray : Mise en place de la géothermie et réfection des sanitaires extérieurs
- ✓ Médiathèque : Petits travaux notamment sur l'aménagement d'un SAS d'entrée
- ✓ Voies douces : Suite des travaux d'aménagement de piste
- ✓ Immeuble de l'Antiquaire : Fin d'aménagement du logement
- ✓ Travaux d'équipements courants : Travaux divers et acquisition de matériels
- ✓ Ateliers Municipaux : Acquisition de matériels
- ✓ Mairie : Aménagement divers dans les locaux
- ✓ Cuisine de Givray : Acquisition de matériels et aménagement de la cuisine
- ✓ Acquisitions foncières : Acquisition d'un immeuble en centre-bourg et d'emprises pour les pistes cyclables
- ✓ École maternelle : Suite des travaux de rénovation
- ✓ École élémentaire : Petits travaux d'aménagement et acquisition de matériels pour les salles de classe
- ✓ Maison des Assistantes Maternelles : Petits travaux d'aménagement
- ✓ Jeux extérieurs : Acquisition et installation de jeux extérieurs
- ✓ Aménagements urbains : Aménagement de voirie et de sécurité
- ✓ Vidéoprotection : Installation de caméras aux entrées de la commune
- ✓ Aménagement de la place de la Mairie : Étude pour un nouvel aménagement
- ✓ Théâtre de verdure : Étude pour la faisabilité de cet aménagement

Le montant prévisionnel de ces projets est de 917 463 Euros dont 204 665 Euros de subventions.

Les membres de la minorité s'abstiennent sur ce vote.

Délibération :

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif 2026.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 412 912 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 296 243 €**

Soit un budget total de **4 709 155 €**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix Pour et 4 Abstentions :

- D'approuver le budget primitif 2025, en dépenses et en recettes, en fonctionnement (**3 412 912 €**) et en investissement (**1 296 243 €**)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a participé au Conseil Communautaire de Grand Poitiers pour le vote du budget qui a été approuvé avec une augmentation des taxes avec 62 voix Pour 21 voix Contre et 5 Abstentions. Les taux de fiscalité intercommunales sont les suivantes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,58 %
- Cotisation foncière des entreprises : 26,95 %.

Il précise que l'équipe communautaire précédente avait déjà évoqué une hausse de la fiscalité. Aussi en conférence des Maires il a été voté une augmentation en début de mandat et une stabilité au cours des prochaines années.

Monsieur Thierry BILLEROT demande si des économies sont prévues. Monsieur GILLES lui répond qu'effectivement des économies seront faites au niveau du personnel communautaire (non-remplacement d'agents partant en retraite quand la situation le permettra). Une étude sera également menée sur les compétences facultatives pour savoir si elles portent sur un projet d'intérêt communautaire. Il précise toutefois qu'une augmentation a été voté pour le budget voirie.

Monsieur Olivier FRANÇOIS demande s'il a été évoqué le désengagement sur certaines compétences de la Communauté Urbaine (équipements sportifs). Monsieur GILLES précise que s'ils ont un intérêt communautaire ces équipements ne pourront pas revenir à la Commune. Il faut savoir que la Commune ne pourra pas entretenir tous les équipements sportifs.

REMERCIEMENTS

Néant

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 5 Juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance
Valérie PAGNAULT



Le Maire
Guillaume GILLES



